

PROTECTION DE LA RIVIERE PENDJARI CONTRE  
L'ENVASEMENT ET LA POLLUTION

porté par Coordination M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde

2021-01-0006

Agence Micro Projets - Printemps 2021

# INTRODUCTION

---

## Information du Micro Projet

---

**Titre :** PROTECTION DE LA RIVIERE PENDJARI CONTRE L'ENVASEMENT ET LA POLLUTION

**Sous-titre :** ASSURER LA DURABILITE DE SES SERVICES ECOSYSTEMIQUES BIOLOGIQUES ET LA SUBSISTANCE DES POPULATIONS DES COMMUNES DE TANGUIETA, MATERI ET KEROU

**Domaine d'intervention :** Environnement

**Thématique principale :** Préservation de la biodiversité

**Session :** Agence Micro Projets - Printemps 2021

## Chef de projet

---

**Nom :** VERNIZEAU-AKUE

**Prénom :** catherine

**Email :** coordi.merveillesdumonde.fr@gmail.com

**Téléphone :** 0767614746

## Résumé

---

Le présent projet est élaboré pour la conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées dans le cadre du PMF/FEM, mis en œuvre par le PNUD. La zone d'intervention du projet est la vallée de la rivière Pendjari dans les communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou au Bénin.

# OBJECTIFS ET PERTINENCE DU PROJET

---

## Définition de l'objectif général

---

Il s'agit d'améliorer l'écosystème de la rivière en le protégeant contre l'envasement et la pollution à travers les mesures mécaniques et biologiques anti érosives avec la restauration de l'espèce ligneuse menacée, le *Khaya senegalensis*. Ce projet vise également à renforcer les capacités professionnelles des populations en créant dans une approche participative, les activités génératrices de revenus. La rivière offre aux visiteurs une importante vue panoramique et recèle une diversité du couvert végétal constituant une mosaïque représentative de plus d'une dizaine de formations végétales et des espèces endémiques. La préservation de la rivière est donc primordiale aussi bien pour son rôle économique qu'écologique. Plusieurs éléments concourent actuellement au déclin de la biodiversité de cette rivière, notamment les activités agricoles, pastorales et piscicoles.

## Définition des objectifs spécifiques

---

1. Protéger la biodiversité biologique et paysagère de la rivière Pendjari par les méthodes mécaniques et biologiques anti érosives 2. Réduire la pression anthropique sur les ressources naturelles à travers le développement des activités génératrices de revenus. 3. Mettre en place des stratégies de pérennisation des acquis du projet Il a pour objectif : Restaurer l'écosystème de la rivière, tout en développant les activités génératrices de revenus au profit des populations des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.

## Contexte local

---

- Généralités : situation géographique, milieu physique, La Pendjari est une rivière d'Afrique de l'ouest qui coule au Burkina Faso, au Bénin, au Togo et au Ghana. Elle est un affluent du fleuve Volta auquel elle donne ses eaux en rive gauche au niveau du lac Volta. Elle prend sa source dans le massif de l'Atacora dans le département béninois de même nom. Elle est de 300 km de longueur et c'est le seul cours d'eau permanent, même s'il tarit à plusieurs endroits en saison sèche. C'est un cours d'eau assez abondant mais très irrégulier. Le débit moyen mensuel observé en mars (à l'étiage) n'atteint que 3,6 m<sup>3</sup>/s, soit 500 fois moins que le débit moyen de septembre, principal mois de crue, ce qui témoigne de sa très grande irrégularité saisonnière. Sur la durée d'observation de 16 ans, le débit mensuel minimal a été de 0 m<sup>3</sup>/s (complètement à sec), suite à son comblement et ensablement par l'érosion et les activités anthropiques telles que : l'agriculture sur brulis, l'élevage transhumant et la pêche. L'agriculture détruit les habitats des animaux, encombre la rivière mais l'élevage transhumant et la pêche la dégrade. Les pluies dans cette zone sont de l'ordre de 1000 à 1100 mm avec des températures pouvant atteindre 40 °C. Malgré la position topographique de la vallée de cette rivière qui rend difficilement accessible aux touristes, les sols sont concrétionnés à partir de 40 cm, ce qui constitue un handicap sérieux pour le bon enracinement des plantes et justifie la force de l'érosion facilitant le comblement de la rivière. La concentration des animaux autour de la rivière est souvent élevée et propice à

l'observation et prise des touristes. La faune est composée de : guépard, lycaon, l'hyène, le chacal, lions, d'hippopotames, le cobe de Buffon, le cobe Defassa, le bubale, le buffle d'Afrique dont les plus menacées sont d'éléphant d'Afrique et léopard. La végétation est variée, avec 241 espèces végétales réparties en 53 familles recensées sur l'ensemble du site et réparties entre 7 et 9 formations végétales, selon les auteurs : forêt riveraine, forêt dense sèche, forêt dense sèche, savane boisée, savane arborée, savane arbustive, savane saxicole et savane marécageuse. Les espèces végétales rencontrées sont : Parinari congensis, Vitex chrysocarpa, Anogeissus leiocarpus, Diospyros mespiliformis, Anogeissus leiocarpus, Daniellia oliveri ; Combretum spp, Pterocarpus erinaceus, Combretum spp, Acacia gourmaensis, Crossopteryx febrifuga, Detarium microcarpum, Burkea africana, Terminalia macroptera, Mitragyna inermis, Acacia sieberiana et le Khaya senegalensis qui est reconnu par l'UICN comme l'espèce menacée. Il existe six (05) importants groupes socioculturels : les Bialbe (65%), les Gourmantchés (23%), les Wama (7%), Peulh et les Dendi (5 %). Les touristes viennent principalement d'Europe et de la sous-région ouest-africaine (Bénin, Togo, Niger, Burkina Faso). En 2008/2009, 39 % des visiteurs étaient de nationalité française, 34 % étaient Béninois. D'autres nationalités sont également représentées (Allemands, Américains, Belges), mais en petit nombre (Emeline P. et al; 2012) Les villages retenus dans le cadre de ce projet sont : Cotiakou, Dassari, Brignamaro. Ces villages sont respectivement des trois communes traversées par la Pendjari. Le critère de choix de ces villages est lié à leur proximité à la rivière, leur état de dégradation avancé par l'érosion hydrique qui influence sur l'ensablement de la rivière et surtout les activités anthropiques qui contribuent à la régression de la biodiversité. Aussi les autochtones de ce village sont disponibles pour accompagner les techniciens dans la réalisation et l'entretien des ouvrages mécaniques et biologiques anti érosifs.

## Historique du projet

---

Notre coordination internationale de structures associatives, régie par la loi du 1er juillet 1901 et ses textes d'application, est nommée « Mouvement d'Eveil, de Réflexion, de Veille et d'Essaimage d'Initiatives Locales pour un Laboratoire d'Economie Solidaire-du Monde » ou par l'acronyme « M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde ». Le Mouvement s'appuie sur les 17 Objectifs du Développement Durable et leurs 169 Sous-objectifs dans tous les domaines qu'il couvre. M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde » met en place des projets de solidarité internationale, il a un caractère humanitaire. Il apporte une aide d'urgence dans des contextes de catastrophes naturelles ou de guerre et une aide au développement apportée à des populations en situation de détresse ou de misère partout où il est présent dans le monde. Peut adhérer, toute personne physique ou morale jouissant de ses droits civiques et qui souscrit aux Statuts. Sont membres adhérents collectifs, les associations, les organisations de la société civile, les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaires, les entreprises classiques, les centres de documentation, médiathèques, structures scolaires ou encore les administrations qui en ont fait la demande, après acceptation du bureau exécutif international et ont acquitté leur cotisation Sont membres adhérents individuels, les personnes qui en ont fait la demande, après acceptation du Bureau exécutif international et ont acquitté leur cotisation ; (Exemple : consultants, artistes, scientifiques, chercheurs, universitaires, personnalités, économistes, sociologues, anthropologues, historiens, syndicalistes, représentant des cultes, Coopératives, Ateliers de formation, Collège, lycée, Université, Associations d'Etudiants, etc.) APEENOSA ONG, membre du mouvement, est une association née en 2014 à partir de l'engagement d'un groupe de techniciens et spécialistes dans le domaine de sauvegarde de l'environnement, de l'aménagement et de la nutrition, avec pour mission d'œuvre à la création de synergies pour accompagner le développement durable, équitable et participatif des couches sociales défavorisées, des associations et des communautés dans un environnement où les Ressources Naturelles sont gérées avec responsabilité.

## PARTENAIRES

---

### Partenaire

---

**Nom** : programme des Nations unies pour le développement Bénin

**Sigle** : PNUD Bénin

**Nature** : Structure publique

**Adresse** : Zone résidentielle Lot N° 111 BP 506 COTONOU

### Chef de projet du partenaire

---

**Nom** : HOUINATO

**Prénom** : Mathieu

### Présentation et expérience du partenaire

---

le PNUD est l'un des principaux organismes multilatéraux de développement contribuant à éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion. Nous aidons les pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et bâtir une meilleure résilience pour réaliser un développement durable.

### Répartition des rôles entre le partenaire et la structure

---

## AUTRES PARTENAIRES

---

### Partenaire

---

**Nom :** PNUD

**Nature :** Structure publique

### Présentation

---

Le PNUD apporte un financement de 65 % et une aide au suivi

### Partenaire

---

**Nom :** APEENOS

**Nature :** Association

### Présentation

---

APEENOSA ONG est une association née en 2014 à partir de l'engagement d'un groupe de techniciens et spécialistes dans le domaine de sauvegarde de l'environnement, de l'aménagement et de la nutrition, avec pour mission d'œuvre à la création de synergies pour accompagner le développement durable, équitable et participatif des couches sociales défavorisées, des associations et des communautés dans un environnement où les Ressources Naturelles sont gérées avec responsabilité. APEENOSA-ONG a pour vision de créer un monde solidaire et épanouit. L'APEENOSA-ONG fut déclarée au MISD et est enregistrée sous le n° le n°2014/086/PDBA/SGA/DASCSR du 22 Décembre 2014 et parue au Journal Officiel du 15 février 2015.

## BÉNÉFICIAIRES

---

### Nombre des bénéficiaires directs :

---

296000

### Nature des bénéficiaires directs :

---

La population évaluée à 296 000 personnes dont 220 000 Femmes et Jeunes

### Critères de sélection des bénéficiaires directs :

---

Le groupe cible du présent projet est dans sa globalité constitué des groupements de producteurs, des pêcheurs, des éleveurs des villages ayant une topographie accidentée sur la rivière. Ils ont été identifiés par APEENOSA ONG sur la base de critères bien déterminés dont entre autres : - Être un village ou hameau au bord de la rivière avec une topographie accidentée et dégradée par l'érosion - Collaborer avec APEENOSA-ONG dans le but de promouvoir des activités pour une gestion durable de la biodiversité de la rivière ; - Accepter travailler en association avec d'autres communautés sans distinction de sexe, d'ethnie, de religion ni d'appartenance politique ; - Être des deux sexes et accepter produire et commercialiser le miel, l'escargot, les produits de contre saison et le champignon en respectant la biodiversité pour le tourisme local ; Les communautés ciblées sont préalablement celles dont les actions et les usages compromettent l'écosystème de la rivière. Certaines activités, non seulement ne permettent pas d'obtenir un revenu stable et substantiel, mais elles détruisent la biodiversité et ne contribuent pas au développement local. C'est pour cela qu'APEENOSA-ONG s'est engagé à contribuer à la restauration de la biodiversité dans la vallée de la rivière. L'ONG travaillera aussi avec les communautés à promouvoir des activités rentables, qui viennent en complément des actions antérieures menées par d'autres ONGs. La mise en œuvre du présent projet permettra alors d'accroître les revenus des producteurs, des éleveurs et des pêcheurs, de créer des d'emplois, de préserver la biodiversité de la rivière et surtout permettre aux associations de participer réellement aux actions de développement de leur localité respective en lien avec la protection de la nature.

### Nombre de bénéficiaires indirects :

---

400000

### Nature des bénéficiaires indirects :

---

Les actions du projet impacteront indirectement la biodiversité de la rivière, les organisations de protection de la nature, les organisations paysannes et faitière, les groupements d'éleveurs etc, et toutes la population des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou.

## Implication des bénéficiaires directs avant, pendant, après le projet

---

La pérennisation des acquis du projet exige la mise en place d'un comité d'entretien et de réhabilitation des ouvrages réalisés. De plus, ce comité constitué des différents groupes professionnels, des touristes locaux et des techniciens de l'ONG va réduire les activités accélérant le comblement de la rivière à travers des techniques intelligente d'utilisation de la terre telle l'agriculture avec zéro labour. La contribution des bénéficiaires directs sera mobilisée avant le démarrage des activités du projet pour ce qui concerne les sites par le demandeur APEENOSA ONG; au cours de déroulement des activités du projet pour les activités d'enrichissement (toutes les étapes), la fabrication des ruches et leurs installations, l'entretien des sites, la récolte et la commercialisation du miel. Trois (03) types de formation sont prévus au cours du déroulement du projet. Les coûts afférents à ces activités sont : • Formation en technique d'apiculture moderne et pépinière : • Formation en gestion associative : • Formation en production de plants forestiers : Formation en AGR

## Dans quelle mesure le projet favorise-t-il l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes ?

---

Les femmes et les groupes de femmes sont notre public cible privilégié

## Dans quelle mesure le projet favorise t-il l'implication et l'autonomisation des jeunes ?

---

220 000 Femmes et Jeunes sont déjà identifiés et inclus au projet

## Nature et prise en compte éventuelle des exclus

---

La mise en place d'un comité multi-acteurs de la gestion des acquis du projet sur la rivière est très importante pour assurer la durabilité du projet et la gestion durable du site. Le comité inclura des personnes qui travaillent dans la restauration de l'écosystème de la rivière et qui vivent en permanence dans la zone. Elles contribueront ainsi à la surveillance communautaire du site contre l'ensablement de la rivière.

# ACTIVITÉS

---

## Calendrier global

---

Du **01/04/2021** au **31/03/2023**

## Activité

---

- **Plaidoyer auprès des autorités locales.**

Une mission conjointe d'APENOSSA ONG sera organisée pour un plaidoyer auprès des autorités locales. Ceci sera nécessaire au démarrage des activités pour informer et obtenir l'adhésion des différents responsables au niveau local (élus locaux) services déconcentrés de l'État, et régional (préfecture et administration forestière. Il s'agira d'une mission retour (*ces structures ayant été mises à contribution au cours de la phase d'élaboration du projet*) pour rendre compte du processus d'aboutissement du projet, recueillir leur soutien et leur appui pour des interventions éventuelles dans le processus. Cette démarche vise à faciliter l'appropriation du processus par les acteurs afin de faciliter les échanges avec l'équipe du projet pour la mise en œuvre des activités. Au cours de cette mission, leur implication dans le processus sera clarifiée et la fiche technique du projet ainsi que le planning des activités leur seront présentés et remis.

Pour assurer l'implication de tous, dans le processus de mise en œuvre du projet, il sera organisé une cérémonie de remise des contrats pour ONG au PNUD, en présence des acteurs (les bénéficiaires, l'administration locale et de l'ABCB etc), s'en suivra sur le terrain des actions d'information et de sensibilisation.

## Résultat attendu

---

Dans le cadre de ses attributions, le RSE procèdera au : Suivi Classique : C'est le suivi du déroulement des activités du projet, l'évaluation de l'avancement et l'atteinte des résultats. Suivi d'effet : c'est le suivi de l'utilisation des produits du projet par les bénéficiaires et la mesure des effets positifs et négatifs qui en découlent (Importance particulière pour impact sur l'environnement, les défavorisés et les femmes). Suivi du contexte : C'est le suivi de l'évolution des facteurs de l'environnement (politique, social, économique) qui promeuvent ou bloque le projet. (Ce qui est très important pour les suppositions). Suivi du processus : Autoréflexion : comment a-t-on fait pour échouer / pour réussir. (Ce qui est très important pour le développement institutionnel / organisationnel). L'évaluation interne L'évaluation de la présente action sera participative avec le comité de gestion mis en place et consistera en une investigation systématique de la valeur des activités, résultats, objectif,

impacts et même de notre stratégie d'intervention ; elle se fera à deux niveaux et deux fois au cours du projet. Niveaux d'évaluation Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités, un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place à deux niveaux. • Au premier niveau, les structures partenaires sont amenées à auto évaluer les activités qui leur auraient été attribuées dans le cadre de ce partenariat et dans le cadre de la collaboration avec l'équipe de gestion du projet. • Le deuxième niveau, est celui de l'équipe de gestion du projet à travers le responsable ayant à charge le suivi - évaluation de l'action. A chacun de ces niveaux, un certain nombre d'outils seront utilisés dont entre autre, les plannings d'activités, le cadre logique de l'action en cours d'exécution, les fiches de collecte de données, la grille de lecture des indicateurs et effets élaborés avec le concours du responsable en charge du suivi évaluation ou suivant recommandation du PMF/FEM. Des rapports trimestriels seront élaborés pour les besoins des parties prenantes. Fréquence d'évaluation Deux évaluations seront réalisées au cours de ce projet ; l'une au début, à travers l'étude référentielle de base et l'autre à posteriori. L'évaluation au début se fera au démarrage du projet à travers l'étude référentielle de base. Elle permettra de renseigner l'équipe de gestion sur les données statistiques à prendre en compte en vue de l'atteinte des résultats. L'évaluation à posteriori se fera à la fin du projet (au cours du dernier mois) et permettra d'apprécier l'efficacité (atteinte des résultats escomptés et des objectifs fixés), la signifiante (c'est la vérification de la durabilité / pérennité des mesures / produits du projet.) ainsi que l'efficience (rapport coût /résultat) du projet).

## Moyens humains et matériel

---

Les autorités locales Elles sont représentées par les autorités communales et des services déconcentrés de l'État (DDAEP, ATDA, Centre social, gendarmerie) impliqués dans le processus. Elles interviendront dans la mise en œuvre de la présente action par leurs participations aux différentes séances de travail, la présentation de communication au cours des séances, la mise à disposition de l'équipe du projet des documents éventuels en vue de documentation de l'action... L'équipe de gestion du projet C'est l'équipe de pilotage du projet. Avec à sa tête le Coordonnateur (DE APEENOSA ONG), elle aura pour mission principale de coordonner la mise en œuvre effective des activités prévues, l'atteinte des résultats et des objectifs fixés. Il est composé de : o Un chargé de projet/ chef programme de l'ONG : Il assure la conduite des opérations et du suivi du projet sous la supervision du Directeur Exécutif de l'ONG (coordonnateur des actions). o Un(e) secrétaire/Comptable : Il/elle assure la réception, le traitement et l'expédition des courriers. Il a également à sa charge la gestion des opérations comptables (il/elle est prise en charge en partie par le projet). o Un animateur de projet / Relais communautaires : il où ils a ou ont pour tâche principale, d'assurer la bonne mise en œuvre des actions du projet sur le terrain. Il accompagne les acteurs dans la mise en œuvre des objectifs du projet et rend compte de ses activités. Il s'appuie sur les comités de gestion pour la bonne exécution de sa mission (il/elle est prise en charge par le projet) Les autorités locales Elles sont représentées par les autorités communales et des services déconcentrés de l'État (DDAEP, ATDA, Centre social, gendarmerie) impliqués dans le processus. Elles interviendront dans la mise en œuvre de la présente action par leurs participations aux différentes séances de travail, la présentation de communication au cours des séances, la mise à disposition de l'équipe du projet des documents éventuels en vue de documentation de l'action... L'équipe de gestion du projet C'est l'équipe de pilotage du projet. Avec à sa tête le Coordonnateur (DE APEENOSA ONG), elle aura pour mission principale de coordonner la mise en œuvre effective des activités prévues, l'atteinte des résultats et des objectifs fixés. Il est composé de : o Un chargé de projet/ chef programme de l'ONG : Il assure la conduite des opérations et du suivi du projet sous la supervision du Directeur Exécutif de l'ONG (coordonnateur des actions). o Un(e) secrétaire/Comptable : Il/elle assure la réception, le traitement et l'expédition des courriers. Il a également à sa charge la gestion des opérations comptables (il/elle est prise en charge en partie par le projet). o Un animateur de projet / Relais communautaires : il où ils a ou ont pour tâche principale, d'assurer la bonne mise en œuvre des actions du projet sur le terrain. Il accompagne les acteurs dans la mise en œuvre des objectifs du projet et rend compte de ses activités. Il s'appuie sur les comités de gestion pour la bonne exécution de sa mission (il/elle est prise en charge par le projet) Les délégués de M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde Bénin, et leurs membres dont les compétences et l'expérience seront importantes dans ce projet.

## Calendrier

---

Du 01/04/2021 au 01/07/2021

## Activité

---

- **Activité 1** : Sensibilisation/Animation pour la valorisation des ressources naturelles et équipement
- **Activité 2** : Renforcement des capacités
- **Activité 3** : Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement
- **Activité 4** : Visibilité/Communication
- **Activité 5** : Suivi et évaluation
- **Activité 6** : Appui institutionnel

## Résultat attendu

---

L'avènement du présent projet constitue en lui-même un facteur de rapprochement des groupements des différents usagers intervenant dans cette aire géographique. Elle développera au niveau des structures cibles l'aptitude à collaborer pour plus d'impact dans les actions. Les séances de sensibilisation et les formations induiront à coup sûr un changement positif de comportement puisque désormais, les groupements percevront la nécessité de disposer de documents fondamentaux, ce qui leur permettra de saisir l'opportunité des institutions de micro finance ou de l'État et aussi pourra générer à terme un effet d'entraînement qui se traduira par l'adhésion d'autres personnes à ces groupements ou encore la création d'autres groupements. L'adoption de nouvelles pratiques modernes à l'issue des différentes sessions de renforcement de capacités permettra l'alternance de l'apiculture, héliciculture et la myciculture avec les autres activités de production agricoles et du petit commerce. Ce qui permettra une amélioration très sensible du pouvoir d'achat des acteurs et par

conséquent des ménages qui disposeront ainsi de ressources nécessaires et suffisantes pour la prise en charge médicale et scolaire des enfants. Par ailleurs, la connaissance par les communautés des différentes dispositions législatives et réglementaires en matière de protection des ressources naturelles permettra aux bénéficiaires d'adopter un comportement favorable à la préservation de la biodiversité. La dynamisation des groupements à travers la présente action et le renforcement de leurs capacités à travers les formations, les démonstrations et les visites d'échange, leur permettra d'acquérir de nouvelles connaissances afin de développer des aptitudes nouvelles à agir de manière proactive dans leur milieu pour le succès de leurs activités.

## Moyens humains et matériel

---

La gestion administrative sera faite de la manière suivante en observant les dispositions prévues par les textes fondamentaux de l'association en conformité avec la législation en vigueur au Bénin relative au travail et les règles et principes de l'Accord en étroite collaboration entre la représentation M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde Bénin et APEENOSA ONG. Tout employé du projet doit détenir un contrat de travail signé par le Chargé de Projet. Ces contrats de travail varient selon le type de personnel employé. Ledit contrat de travail doit obligatoirement comporter les mentions suivantes : l'état civil de l'agent - l'objet du contrat - la désignation du lieu de travail - la durée de la période d'essai - le salaire et les avantages liés au poste - la juridiction compétente en cas de litige - la durée de travail hebdomadaire - un cahier de charges est annexé au contrat de travail de tout agent. Au cas où l'exécution d'une activité requiert une expertise externe, un appel d'offres de consultation sera lancé. Le consultant est une personne engagée pour exercer des fonctions relatives à une activité spécifique n'ayant pas d'autres responsabilités au sein de la représentation M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde/Bénin et APEENOSA ONG. Ce sont des techniciens, des personnes de formation spéciale ou des chercheurs. Les consultants sont rémunérés sur la base de stipulations contractuelles. Leurs honoraires prennent en compte toutes les charges inhérentes à la réalisation des tâches contractuelles. Ils sont fixés d'accords partis et ne doivent pas dépasser le maximum du barème des salaires payables au Bénin pour cette catégorie d'emploi. Les membres des groupements mis en place peuvent effectuer des missions (internes et externes) dans la réalisation du projet. Ils reçoivent les indemnités de séjour pour ladite mission, notamment les frais de transport, de logement et restauration.

## Calendrier

---

Du 01/07/2021 au 31/03/2022

# VIABILITÉ

---

## Viabilité économique et financière

---

La méthode de mise en œuvre est la Démarche Participative Multicritère (DPM) qui repose sur une approche de "faire faire" et "faire tout seul". La DPM ouvre le débat à un nombre important de parties prenantes et offre la possibilité d'exploiter l'ensemble des idées émises par les cibles afin de dynamiser la réflexion, stimuler l'imagination et enrichir l'éventail des possibilités. Le "faire faire" consiste à transférer les connaissances aux cibles par elles-mêmes en vue d'aboutir au "faire tout seul", c'est-à-dire l'autonomisation des cibles pour une pérennisation des acquis. Le choix de cette méthode repose sur un principe : " le processus du développement durable ne serait réalité que si les communautés développent par elles-mêmes des compétences en vue d'une action proactive dans leurs milieux" ; il faut alors les y amener et ainsi nous avons opté pour " apprendre à pêcher" au lieu de "donner du poisson". Nous aboutirons alors à l'issue de notre action à une autonomisation des groupements pour le mieux-être social des ménages.

# VIABILITÉ

---

## Viabilité économique et financière

---

La méthode de mise en œuvre est la Démarche Participative Multicritère (DPM) qui repose sur une approche de "faire faire" et "faire tout seul". La DPM ouvre le débat à un nombre important de parties prenantes et offre la possibilité d'exploiter l'ensemble des idées émises par les cibles afin de dynamiser la réflexion, stimuler l'imagination et enrichir l'éventail des possibilités. Le "faire faire" consiste à transférer les connaissances aux cibles par elles-mêmes en vue d'aboutir au "faire tout seul", c'est-à-dire l'autonomisation des cibles pour une pérennisation des acquis. Le choix de cette méthode repose sur un principe : " le processus du développement durable ne serait réalité que si les communautés développent par elles-mêmes des compétences en vue d'une action proactive dans leurs milieux" ; il faut alors les y amener et ainsi nous avons opté pour " apprendre à pêcher" au lieu de "donner du poisson". Nous aboutirons alors à l'issue de notre action à une autonomisation des groupements pour le mieux-être social des ménages.

## Viabilité sociale et culturelle

---

Les acteurs clés que sont : le comité de Gestion, les usages (groupement de femme, producteurs, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, groupe de jeunes, chef traditionnels et religieux etc.) Intervenant dans ce processus en dehors des prestataires de service sont : les partenaires technique et financier, les autorités administratives, les élus et les relais communautaires des zones d'intervention du projet. Chaque partenaire aura pour mission principale d'appuyer

l'équipe de gestion du projet dans la mise en œuvre des activités dans les communes d'intervention : Tanguiéta, Matéri et Kérou Il facilitera à cet effet la mobilisation des cibles et mettra en œuvre les différentes activités liées à l'organisation des différentes séances prévues avec les consultants et autres prestataires de service.

## Viabilité politique et réglementaire

---

Elles sont représentées par les autorités communales et des services déconcentrés de l'État (DDAEP, ATDA, Centre social, gendarmerie) impliqués dans le processus. Elles interviendront dans la mise en œuvre de la présente action par leurs participations aux différentes séances de travail, la présentation de communication au cours des séances, la mise à disposition de l'équipe du projet des documents éventuels en vue de documentation de l'action...

## Viabilité environnementale

---

Les ouvrages anti érosifs installés et les activités génératrices de revenus développées qui réduisent la pression anthropique sur la biodiversité permettront de reconstituer l'écosystème et la biodiversité dans la rivière. Ces actions rejoignent les perspectives de développement durable qui exigent de mettre en valeur à travers le développement d'une filière marchande ou certaines actions environnementales qui conservent et améliorent la biodiversité et la dégradation anthropique. Ces actions sont justifiées par la recherche d'alternatives économiques sur lesquelles peuvent s'appuyer les populations locales afin de limiter la pression sur ces écosystèmes et la biodiversité de la rivière

## Viabilité technique

---

Les expériences se sont multipliées depuis une quinzaine d'années, si bien que, même si tous s'accordent à considérer que les revenus de la valorisation sont très faibles par rapport à ceux issus des pratiques impliquant l'exploitation de la biodiversité (agriculture itinérante sur brûlis, la chasse, l'élevage transhumant et la pêche etc.), il est possible de trouver des exemples décevants et d'autres plus prometteurs. De ce constat mitigé sont nées deux tendances. Pour certains, la lenteur avec laquelle ces activités permettent de limiter les pressions sur la biodiversité et l'écosystème justifie aujourd'hui le recours à des pratiques plus directes de paiements des services environnementaux (contrat de conservation par exemple). Pour d'autres, au contraire, la promotion de ces filières de valorisation devrait permettre un développement local endogène plus important que par les paiements directs. Au lieu de les délaissier, il convient plutôt d'identifier les mécanismes permettant de rendre effectives et durables ces activités de valorisation de la biodiversité dans le bassin versant de la rivière comme la production et commercialisation de miel, de poisson, de feuilles fraîches de baobab, des produits maraichers, escargot et champignon. Traditionnellement, les populations ont recours à l'api-cueillette, au ramassage de champignon et escargot lors des activités de cueillette et de chasse. Cependant cette technique traditionnelle ne respecte aucune norme. Le rendement de l'exploitant est aussi très aléatoire parce que la taille des rayons varie d'un endroit à un autre, la production ainsi obtenue tient compte aussi de ce paramètre. Les enquêtes ont montré que le rendement moyen avoisine les 15 litres/an pour le miel, 45 kg/an pour l'escargot et 25 kg/an pour le champignon. Le revenu annuel des exploitants de miel, champignon et escargot des communes de Tanguiéta, Matéri et Kérou varie beaucoup selon le type d'exploitant. Pour ce qui est de la structuration de ces filières, la production de la localité est généralement vendue dans les marchés locaux. Des collecteurs venant de Parakou centre de Cotonou et même de l'international. Il peut s'agir de collecteurs professionnels ou bien de collecteurs occasionnels. Le circuit du produit est court pour ces produits provenant généralement des cueilleurs et ramasseurs. Ils sont vendus par ces derniers sur les marchés locaux, aux membres de leurs communautés ou bien collectés par des intermédiaires. En outre, l'acheminement des produits vers les consommateurs finaux peut se faire à travers les marchés locaux s'il s'agit de consommateurs ruraux, et à travers les intermédiaires s'il s'agit de consommateurs urbains et touristes.

## Viabilité organisationnelle

---

L'avènement du présent projet constitue en lui-même un facteur de rapprochement des groupements des différents usagers intervenant dans cette aire géographique. Elle développera au niveau des structures cibles l'aptitude à collaborer pour plus d'impact dans les actions. Les séances de sensibilisation et les formations induiront à coup sûr un changement positif de comportement puisque désormais, les groupements percevront la nécessité de disposer de documents fondamentaux, ce qui leur permettra de saisir l'opportunité des institutions de micro finance ou de l'État et aussi pourra générer à terme un effet d'entraînement qui se traduira par l'adhésion d'autres personnes à ces groupements ou encore la création d'autres groupements. L'adoption de nouvelles pratiques modernes à l'issue des différentes sessions de renforcement de capacités permettra l'alternance de l'apiculture, héliiculture et la myciculture avec les autres activités de production agricoles et du petit commerce. Ce qui permettra une amélioration très sensible du pouvoir d'achat des acteurs et par conséquent des ménages qui disposeront ainsi de ressources nécessaires et suffisantes pour la prise en charge médicale et scolaire des enfants. Par ailleurs, la connaissance par les communautés des différentes dispositions législatives et réglementaires en matière de protection des ressources naturelles permettra aux bénéficiaires d'adopter un comportement favorable à la préservation de la biodiversité. La dynamisation des groupements à travers la présente action et le renforcement de leurs capacités à travers les formations, les démonstrations et les visites d'échange, leur permettra d'acquérir de nouvelles connaissances afin de développer des aptitudes nouvelles à agir de manière proactive dans leur milieu pour le succès de leurs activités.

# ÉVALUATION ET PROLONGEMENTS

---

## Processus de suivi / évaluation du projet sur le terrain

---

8. PLAN D'ÉVALUATION ET DE DURABILITE DU PROJET o les procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe; Les promoteurs de la présente action, à savoir M.E.R.V.E.I.L.L.E.S. du Monde et l'Ong APEENOSA, assureront le suivi interne et le suivi externe sera assuré par l'équipe de l'UGP/PEM/FEM. Le suivi interne Le suivi interne sera assuré dans le cadre du présent projet par le Directeur Exécutif d'APEENOSA ONG, en lien avec ses prérogatives en tant que responsable de la bonne marche des actions et projet de sa structure. A cet effet, il mettra en place un processus permanent de collecte et d'analyse de certaines données en vue de mesurer l'avancement du projet. Ce sera une appréciation permanente de l'exécution des actions prévues par rapport aux échéances et intrants utilisés. Ainsi, il permettra de :

- Disposer régulièrement d'information sur le travail du personnel ;
- Disposer régulièrement d'informations essentielles par rapport à l'avancement du projet, à la validité de la stratégie d'intervention et aux impacts escomptés ;
- Mesurer régulièrement l'écart entre planification et réalisation ;
- Détecter les problèmes à temps afin de réajuster la planification ;
- Repérer et corriger les anomalies dans la conduite «quotidienne » ;

Dans le cadre de ses attributions, le RSE procédera au :

- Suivi Classique : C'est le suivi du déroulement des activités du projet, l'évaluation de l'avancement et l'atteinte des résultats. Suivi d'effet : c'est le suivi de l'utilisation des produits du projet par les bénéficiaires et la mesure des effets positifs et négatifs qui en découlent (Importance particulière pour impact sur l'environnement, les défavorisés et les femmes).
- Suivi du contexte : C'est le suivi de l'évolution des facteurs de l'environnement (politique, social, économique) qui promeuvent ou bloque le projet. (Ce qui est très important pour les suppositions). Suivi du processus : Autoréflexion : comment a-t-on fait pour échouer / pour réussir. (Ce qui est très important pour le développement institutionnel / organisationnel).

L'évaluation interne L'évaluation de la présente action sera participative avec le comité de gestion mis en place et consistera en une investigation systématique de la valeur des activités, résultats, objectif, impacts et même de notre stratégie d'intervention ; elle se fera à deux niveaux et deux fois au cours du projet. Niveaux d'évaluation Afin d'assurer une mise en œuvre efficace des activités, un mécanisme de suivi-évaluation est mis en place à deux niveaux.

- Au premier niveau, les structures partenaires sont amenées à auto évaluer les activités qui leur auraient été attribuées dans le cadre de ce partenariat et dans le cadre de la collaboration avec l'équipe de gestion du projet.
- Le deuxième niveau, est celui de l'équipe de gestion du projet à travers le responsable ayant à charge le suivi - évaluation de l'action. A chacun de ces niveaux, un certain nombre d'outils seront utilisés dont entre autre, les plannings d'activités, le cadre logique de l'action en cours d'exécution, les fiches de collecte de données, la grille de lecture des indicateurs et effets élaborés avec le concours du responsable en charge du suivi évaluation ou suivant recommandation du PMF/FEM. Des rapports trimestriels seront élaborés pour les besoins des parties prenantes. Fréquence d'évaluation Deux évaluations seront réalisées au cours de ce projet ; l'une au début, à travers l'étude référentielle de base et l'autre à posteriori. L'évaluation au début se fera au démarrage du projet à travers l'étude référentielle de base. Elle permettra de renseigner l'équipe de gestion sur les données statistiques à prendre en compte en vue de l'atteinte des résultats. L'évaluation à posteriori se fera à la fin du projet (au cours du dernier mois) et permettra d'apprécier l'efficacité (atteinte des résultats escomptés et des objectifs fixés), la signifiante (c'est la vérification de la durabilité / pérennité des mesures / produits du projet.) ainsi que l'efficience (rapport coût /résultat) du projet).

## Actions de sensibilisation en France

---

Restitution par vidéo en ligne

## Prolongements envisagés du projet

---

Les ouvrages anti érosifs installés et les activités génératrices de revenus développées qui réduisent la pression anthropique sur la biodiversité permettront de reconstituer l'écosystème et la biodiversité dans la rivière. Ces actions rejoignent les perspectives de développement durable qui exigent de mettre en valeur à travers le développement d'une filière marchande ou certaines actions environnementales qui conservent et améliorent la biodiversité et la dégradation anthropique. Ces actions sont justifiées par la recherche d'alternatives économiques sur lesquelles peuvent s'appuyer les populations locales afin de limiter la pression sur ces écosystèmes et la biodiversité de la rivière.